

# BULLETIN MUNICIPAL



*Madame Lambert*

N°38  
Décembre 2025



MAIRIE – 2 RUE DE LA MAIRIE – 17 600 LUCHAT

## NOS PARTENAIRES



1 Route De Cozes 17460 RÉTAUD • 05 46 92 65 93 • [www.chauvet-menuiserie.com](http://www.chauvet-menuiserie.com)

Réalisation de vos projets en **Ossature bois**  
**Agencement** de cuisines, dressings, meubles salle de bain  
Menuiseries extérieures Alu, PVC, Bois  
Fabrication de **Vérandas, pergolas** avec profil Technal  
Portails, stores bannes, portes de garage  
**Volets roulants** Bubendorff  
Spécialiste de l'**isolation thermique** par l'extérieur  
Cloisons sèches, **isolation des combles**

## 2B SERVICES

Neuf & Rénovation

**CLIMATISATION**

**PLOMBERIE**

**CHAUFFAGE**



17250 GEAY / SAINT PORCHAIRE  
[eurl-2b-services@outlook.fr](mailto:eurl-2b-services@outlook.fr)

**06 03 65 55 88**

[www.sarl-2bservices.fr](http://www.sarl-2bservices.fr)

# Sylvie Coiff'



16 RÉSIDENCE DES ORMEAUX  
17600 CORME-ROYAL

PROCHE CABINET MÉDICAL

**05.46.91.49.21**



EI LANTHEAUME Sébastien  
**DÉPANNAGE**

Dépannages et installations  
Électricité générale  
Antenne hertzienne et satellite

Tél. **06 82 24 23 18** - [s.e.b17@hotmail.fr](mailto:s.e.b17@hotmail.fr)

Siret : 9340660850010 - APE : 4321A - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par Sérigraph'17 Fontcouverte



**FLEURET-ROUX SARL**

**Fleuret Stéphane**

4 Impasse de la fontaine Fonrouil 17600 Thézac

05 46 93 04 23 - 06 98 90 86 21

[sarl.fleuret-roux@orange.fr](mailto:sarl.fleuret-roux@orange.fr)



18 Route de Cravans 17260 Saint André de Lidon

05.46.72.05.91

[presdesarbres@gmail.com](mailto:presdesarbres@gmail.com)

**LA BELLE DE SAINTONGE**  
CHAMBRE D'HÔTES



Sur réservation au : **06.86.81.83.97**

1 rue du Moulin 17600 LUCHAT

[sabmaka@orange.fr](mailto:sabmaka@orange.fr)

Sabine MAKA vous accueillera chez elle avec grand plaisir.  
Possibilité de diner sur réservation

# NOS PARTENAIRES

**Offre spéciale habitants de Luchat**  
Pas de frais d'approche et -10% sur votre première course

**TAXI VIP**

Un transport VIP pour vous !



**Un nouveau service dans  
votre commune**

Taxi VIP

Sorriaux Rudy E.I

Siège social : 18 bvd Guillet Maillet, 17100 Saintes

Autorisation de stationnement : Luchat N°1

SIRET : 75085212100037

**06 72 20 82 61**

[www.taxi-vip.fr](http://www.taxi-vip.fr)

**R.E.M.**

LABEL  
QUALI  
RÉPAR



**Un lave-linge qui fait du bruit ?  
Une cafetière qui fuit ?**

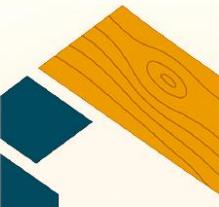
Venez chez REM et trouvez une équipe qualifiée, qui s'engage à vous proposer des conseils et des services de qualité.

Grâce au label Qualirépar, profiter de remises immédiates sur votre facture de réparation, sans démarche de votre part.



**05.46.74.59.71**

42 Cours Paul Doumer 17100 SAINTES



**ID BOIS**  
**MENUISERIE**

**MENUISERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE  
PORTE • FENÊTRE • VOLET • PORTAIL  
CLOISON SÈCHE ET ISOLATION • TERRASSE**  
06 11 04 40 12 - [id.bois@outlook.fr](mailto:id.bois@outlook.fr)

VERRIERES – MOBILIER – OUVRAGES DE MÉTALLERIE

**L'ART  
ATELIER  
DU  
METALLO**

06 74 87 97 48 – LUCHAT (17)

[www.artelier-metallo.com](http://www.artelier-metallo.com)



**ROUSSELLE**

COUVERTURE ZINGUERIE

**06.20.70.06.11** - 17600 Luchat

[couverture.rousselle@gmail.com](mailto:couverture.rousselle@gmail.com)



**Maxime LAMBERT**  
Photographe & Vidéaste



06 31 26 99 54  
[max.lambert.pro@gmail.com](mailto:max.lambert.pro@gmail.com)  
[@ maxime.lambert\\_](https://www.instagram.com/maxime.lambert_/)  
[www.maximelambert.com](http://www.maximelambert.com)

**La commune tient à remercier toutes les entreprises et tous les artisans pour leur participation et leur générosité à l'édition de ce nouveau bulletin municipal.**

**N'hésitez pas à faire appel à eux !**

# SOMMAIRE

Nos partenaires .....	Pages 2 et 3
Sommaire – Le Mot du Maire .....	Page 4
Procès-verbaux des conseils municipaux .....	Pages 5 à 12
Le mot de vos conseillers départementaux .....	Page 13
Finances locales – Budget 2025.....	Pages 14 et 15
Réalisations de l'année 2025.....	Pages 16 à 18
Ouverture d'une ressourcerie à Saintes .....	Page 19
Rappel des consignes de tri .....	Page 20
Renseignements utiles .....	Page 21
Etat civil – Petite enfance sur Luchat .....	Page 22
L'école maternelle .....	Pages 23 et 24
Les associations.....	Pages 25 à 28
Informations diverses .....	Pages 29 et 30
A vos agendas.....	Page 31

## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Après 42 années de mandat électoral dont 36 en tant que maire, voici l'heure tant attendue et tant redoutée de tourner la page. Pour clôturer cette longue histoire, j'ai cherché un mot, « le » mot qui caractérise le mieux ces mandats successifs. Plusieurs mots me sont venus à l'esprit :



Engagement, investissement, travail, responsabilité, inquiétude, équipe, dynamisme, expérience, loyauté, service public, détermination. Mais ceux qui au final caractérisent le mieux ces mandats et notamment celui de maire, ce sont les mots : plaisir et enthousiasme.

L'engagement d'un élu et fortiori d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie. Être maire c'est être disponible tout le temps et pour tout.

Je ne peux évidemment pas clôturer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble des élus du conseil municipal qui m'ont accompagné et notamment aux adjoints qui ont siégé à mes côtés en bureau municipal. Merci à vous tous pour votre soutien, votre participation active, vos éclairages, votre engagement.

Merci aussi à notre secrétaire, Emmanuelle GUIBERTEAU qui depuis 11 ans m'a si bien secondé, assisté et complété.

Je remercie les associations pour leurs festivités ainsi que tous les annonceurs qui permettent la réalisation de notre bulletin. Je n'oublie pas le personnel communal, Anthony VIAUD.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons ainsi qu'à votre famille un joyeux noël et de belles fêtes de fin d'année et bien entendu une pensée particulière à ceux qui nous ont quittés cette année.

Meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé  
Bien amicalement,  
Jacki RAGONNEAUD

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SÉANCE DU 19 MARS 2025

### DEVIS SYNDICAT DE LA VOIRIE POUR TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES RUE CHEZ BOURAUD

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la réunion de chantier du 11 février dernier, il a été constaté que par temps de pluie, une flaque se formait à l'intérieur du virage de la rue de la Bordennerie. Un devis complémentaire a été demandé au Syndicat de la Voirie afin de créer un regard avaloir qui sera raccordé dans le regard aval rue chez Bouraud.

Il donne lecture du nouveau devis qui s'élève à un montant de 2 141,12 € HT (2 569,34 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter le devis du Syndicat de la Voirie pour un montant de 2 141,12 € HT (2 569,34 € TTC).
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ETAT (DETR-DSIL)

Suite à la fermeture de l'école de La Clisse, la commune accueille tous les enfants fréquentant l'accueil périscolaire. Le bâtiment actuel n'a plus la capacité d'accueil suffisante. Le cabinet d'architectes SD ARCHITECTES a proposé un plan d'extension de l'école maternelle accompagné d'un prévisionnel financier de cette opération qui s'élève à 340 530 € HT.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ce projet d'agrandissement peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR – DSIL).

	Taux	Montant HT
Conseil Départemental au titre de la Politique d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACT 17)	30 %	102 159 €
Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	40 %	136 212 €
Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	10 %	34 053 €
Autofinancement	20 %	68 106 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>340 530 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Isabelle RAYMOND), décide de :

- Solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental au titre de la Politique d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE 17) à hauteur de 30 % (commune en classe 2 selon le Coefficient de Solidarité – CDS)
- Solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %
- Solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 10 %
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Michaël BARBOT demande si le projet a été présenté aux maîtresses et au personnel de l'accueil périscolaire. Monsieur le Maire lui répond que les plans leur ont été montrés et qu'elles valident ce projet. Monsieur le Maire ajoute que les prévisions des effectifs scolaires augmentent les années à venir :

- Prévisions rentrée 2025-2026 : 111 élèves
- Prévisions rentrée 2026-2027 : 112 élèves
- Prévisions rentrée 2027-2028 : 113 élèves

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Pour information, cette année scolaire 2024-2025, le RPI compte 108 élèves.

*Isabelle RAYMOND est contre ce projet. Elle annonce que les effectifs sur les années à venir vont diminuer (baisse nationale). De plus elle ajoute qu'un projet de 340 000 € HT est un budget énorme vu le budget de la commune.*

*Sébastien CHAUVET est d'accord sur le plan de financement mais soulève que sur le principe il y a toujours La Clisse et ses bâtiments.*

## DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PROJET AGRANDISSEMENT ÉCOLE) AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un permis de construire pour le projet d'agrandissement de l'école.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Isabelle RAYMOND, Sylvie PAPILLON, Claude LAMBERT et Emmanuelle RIGAUDEAU) et 1 abstention (Jean-François LONCEINT), décide :**

- De déposer un permis de construire pour le projet d'agrandissement de l'école maternelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

*Le Maire explique que le fait de déposer un permis de construire n'engage pas la commune sur la réalisation des travaux. Si les subventions sont accordées et que le conseil valide ce projet, le permis de construire sera déjà déposé et les travaux pourront commencer rapidement.*

*Madame LAMBERT demande quel est le coût ? Les seuls coûts sont les frais d'architecte car la commune doit passer par un architecte pour déposer un permis.*

*Madame RAYMOND vote contre le dépôt du permis de construire car elle est contre ce projet.*

*Mesdames LAMBERT et PAPILLON avancent qu'il est trop tôt pour déposer un permis et qu'elles préfèreraient attendre les retours des demandes de financement.*

## DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : RISQUE SANTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 11 février 2025,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- Soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Soit de convention de participation, associé à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
  - Soit par la collectivité,
  - Soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- De retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- De donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
  - *Versement d'un montant unitaire mensuel de 15 € par agent (minimum 15 €)*

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

## DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE SAINTES – GRANDES RIVES – L'AGGLO CONCERNANT LES EXERCICES 2019 ET SUIVANTS

Le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine relatif au contrôle des compte et de la gestion de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo concernant les exercices 2019 et suivantes a été délibéré par la chambre le 9 septembre 2024.

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le présent rapport d'observations définitives sera transmis par la chambre, dès sa présentation à l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération, aux maires des communes membres, qui inscriront son examen à l'ordre du jour de leur plus proche conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Prend note du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine relatif au contrôle des compte et de la gestion de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo concernant les exercices 2019 et suivantes et n'émet aucune remarque

## QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal le mardi 8 avril (vote du budget)
- Réunion SCoT : comité de pilotage qui a travaillé sur les pourcentages de sites classés, les zones agricoles. Le prochain atelier est fixé au 17 juin à 9h25.
- Michaël BARBOT fait remarquer que suite aux travaux de réhausse des chambres Télécom sur la commune, les techniciens ont laissé la terre dans les fossés. Le Maire va contacter Orange pour leur signaler.

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

### VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Maire Jacki RAGONNEAUD s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Claude CHAVET ;

Investissement		
<b>Dépenses</b>	Prévu	273 946,88
	Réalisé	171 118,68
	Restes à réaliser	99 450,00
<b>Recettes</b>	Prévu	273 946,88
	Réalisé	125 957,79
	Restes à réaliser	105 600,00

Fonctionnement		
<b>Dépenses</b>	Prévu	329 224,23
	Réalisé	223 426,52
	Restes à réaliser	0,00
<b>Recettes</b>	Prévu	329 224,23
	Réalisé	333 631,43
	Restes à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

- Investissement : **- 45 160,89**
- Fonctionnement : **110 204,91**
- Résultat global : **65 044,02**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique 2024 pour la commune de Luchat

### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 54 300,68
- Un excédent reporté de : 55 904,23

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 110 204,91

- Un excédent d'investissement de : **29 142,99**
- Un déficit d'investissement reporté de : **74 303,88** Un excédent de reste à réaliser de : **6 150**

Soit un besoin de financement de : **39 010,89**

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2024, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	110 204,91
Affectation complémentaire en réserve (1068)	39 010,89
Résultat reporté en fonctionnement (002)	71 194,02
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	45 160,89

## DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PLAN PATRIMOINE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la toiture de l'église est très abimée, de nombreuses tuiles sont cassées ou ont été déplacées suite aléas climatiques et notamment aux nombreux coups de vent que la commune a subis ces dernières années.

Plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir un devis.

Entreprise		Montant HT	Montant TTC
ID Travaux	Tuiles Canal S paysage	29 659,82 €	35 591,78 €
Fleuret-Roux SARL	Tuiles Tige de botte	27 288,00 €	32 745,60 €
Fleuret-Roux SARL	Tuiles mécaniques	22 873,50 €	27 448,20 €
Rousselle Couverture Zinguerie	Tuiles Canal Edilians	45 220,42 €	54 264,50 €

Ces travaux peuvent être subventionnables par le Conseil Départemental au titre du Plan Patrimoine à hauteur de 25 % (la commune de Luchat est classée en classe 2 selon le coefficient de solidarité mis en place par le Conseil Départemental)

	Taux	Montant HT
Conseil Départemental au titre du Plan Patrimoine	25 %	5 718 €
Autofinancement	75%	17 155,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>22 873,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis l'entreprise FLEURET-ROUX SARL pour un montant HT de 22 873,50 € (27 448,20 € TTC)
- De solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental au titre du Plan Patrimoine à hauteur de 25 % pour un montant de 5 718 €.

Francis ROTURIER explique les travaux à faire sur la toiture. Il a reçu les 3 entreprises et les a emmenées sur site.

La commission Bâtiments s'est réunie pour étudier les différents devis. Michaël BARBOT explique que le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise FLEURET-ROUX et que la différence de prix s'explique par le temps passé et le taux horaire.

## DEMANDE D'UN HABITANT DE LA RUE CHEZ BOURAUD POUR UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À DES TRAVAUX DE PARKING

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux travaux de réfection de la rue chez Bouraud, un habitant de cette rue a demandé un devis auprès d'ÉIFFAGE Route pour effectuer un parking devant sa maison en enrobé (parcelle privée). Il a déposé une demande de participation financière à la mairie à hauteur de 50% du devis.

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Refuse de participer financièrement à ces travaux.

*Jean-Claude CHAUVET et Francis ROTURIER expliquent au conseil municipal la demande de cet habitant. En plus de cette demande de prise en charge partielle de ces travaux, cet habitant souligne que la réfection de la rue a créé une petite butte pour accéder à sa propriété. Francis ROTURIER explique que cette légère butte a été faite consciemment par l'entreprise afin d'éviter le ruissellement des eaux lors de fortes pluies dans leur allée.*

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Mr le Maire propose de voter les taux d'imposition 2025.

Pour rappel, les taux d'imposition étaient en 2024 :

Taxe foncière propriété bâties : 39,80 %  
Taxe foncière propriétés non bâties : 37,94 %  
Taxe d'habitation : 16,19 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- De ne pas augmenter les taux d'imposition et d'appliquer le barème suivant :
  - Taxe foncière (Bâti) : 39,80 %
  - Taxe foncière (Non bâti) : 37,94 %
  - Taxe d'habitation : 16,19 %

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'adopter le budget primitif comme suit :

<u>Investissement</u>	Dépenses	234 557,89 (dont 99 450 de RAR)
	Recettes	234 557,89 (dont 105 600 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	353 771,62
	Recettes	353 771,62

- D'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 5 %
- Investissement : 5 %

*Les articles suivants en dépenses de fonctionnement sont expliqués :*

*- compte 60628 « autres fournitures non stockées » : le montant alloué a doublé par rapport à 2024 car l'achat de matériaux pour l'isolation des murs de l'étage de la salle des fêtes a été provisionné.*  
*- compte 613 « locations » : cet article comprend la location du matériel informatique (ordinateurs, sauvegarde et photocopieur) ainsi que la vidéosurveillance. L'entreprise KOESIO a racheté le leasing de notre parc informatique auprès de REX ROTARY. Nous payons donc cette année 2 contrats de locations. Mais KOESIO nous rembourse les 4 trimestres versés à Rex Rotary (recette prévue au compte 70878).*  
*- compte 615231 « voiries » : Jean-Claude CHAUVET explique que des devis ont été demandés auprès du Syndicat de la Voirie pour refaire 3 rues : la Bordennerie, la rue des Champs de Bas et l'Allée de la Chassagne.*

*Sylvie PAPILLON souligne qu'après les coussins berlinois rue de la Bordennerie, la rue fait une cuvette. Ce problème sera réglé lors de la réfection de la rue.*

*Jean-François LONCEINT demande la longueur de cette rue.*

*Francis ROTURIER ajoute qu'il y a deux devis pour la Rue des Champs de Bas car nous avons le choix entre un enrobé à froid ou à chaud.*

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

## VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions attribuées aux associations pour l'année 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :**

* Amicale Luchataise :	150 euros
* Les Amis du Temps Libre :	150 euros
* Chercheurs de Trésor :	150 euros
* Saujon Solidarité :	200 euros

**Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget 2025**

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Député Christophe PLASSARD sera présent avec son bus aménagé sur la commune le lundi 28 avril de 10h à 11h (sur le parking de la salle des fêtes)
- Jean-Claude CHAVET et Francis ROTURIER ont assisté à une réunion d'information à Agrisem sur l'ensemencement des allées du cimetière.
- Sylvie PAPILLON demande quand le conseil municipal se réunira pour travailler sur les OAP (opération d'aménagement programmé) pour le PLUi.

## SÉANCE DU 27 MAI 2025

### DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME « DROIT DES SOLS » DE SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LUCHAT

Le rapporteur rappelle que le service « droit des sols » de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, composé de 11 agents, instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) pour 35 communes de l'agglomération dotées de documents d'urbanisme.

La convention actuelle de mise à disposition du service « Droit des Sols » de l'agglomération à la commune arrive à échéance fin mai 2025. Il convient de la renouveler afin que la commune puisse continuer à bénéficier de ce service commun à partir de juin 2025.

Le renouvellement de cette convention est l'occasion de mettre à jour la répartition des missions et responsabilités entre les communes et le service de l'agglomération, pour prendre en compte les nouvelles pratiques mises en place, soit avec l'arrivée de la dématérialisation depuis 2022, soit pour s'adapter aux évolutions juridiques ou jurisprudentielles récentes. Les adaptations proposées dans la nouvelle convention ont été travaillées en concertation avec des agents communaux volontaires et un groupe de travail d'élus communaux. Elles correspondent globalement aux pratiques actuelles du service « droit des dols » et ne révolutionnent donc pas le travail des agents de l'agglomération ou celui des agents communaux.

Pour bénéficier de ce service commun, une participation des communes au financement du service « droit des sols » est attendue à hauteur de 70 258 € par an pour l'ensemble des communes en bénéficiant, ce qui représente 20% des salaires des instructeurs (données 2024). Cette participation sera répartie annuellement entre les communes utilisatrices en fonction du volume de demandes d'autorisation d'urbanisme de chaque commune, évalué en équivalent permis de construire (EPC). La convention proposée prévoit la mise à disposition du service commun jusqu'au 31 mai 2031 inclus et entérine ces nouvelles modalités financières d'accès au service.

Après avoir entendu le rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 III et IV et D.5211-16,

# PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

VU l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme,

VU les articles R410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à confier à un EPCI la charge d'instruire les demandes de certificats et autorisations d'urbanisme relevant de sa compétence,

VU la convention de mise à disposition du service « Droit des Sols » de la Communauté d'agglomération de Saintes au profit de la commune de Luchat, en date du 27 juin 2019,

CONSIDÉRANT que la convention précitée arrive à échéance au 31 mai 2025,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun de continuer à bénéficier de cette mise à disposition du service ADS de Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour favoriser la bonne gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme et rationaliser les coûts de fonctionnement liés à l'exercice de cette compétence communale,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

## **DEMANDE DU FOND DE CONCOURS AUPRES DE SAINTES – GRANDES RIVES – L'AGGLO POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE CHEZ BOURAUD (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°36/2024)**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2024, avait sollicité Saintes Grandes Rives, l'Agglo au titre du Fond de Concours pour les travaux de réfection de voirie de la rue Chez Bouraud. Lors de la réalisation de ces travaux, il s'est avéré qu'il manquait un avaloir à l'angle de la rue de la Bordennerie. Le devis pour ces travaux supplémentaires s'élève à 2 141,12 € HT (2 569,34 € TTC) portant les travaux à un total de 78 471,80 € HT (94 166,16 € TTC).

Monsieur le Maire propose de modifier la demande initiale du fonds de concours pour la réfection de la rue en y ajoutant le coût des travaux supplémentaires et présente le plan de financement ci-dessous :

	Taux	Montant H.T
Conseil Départemental - Amendes de polices (plafonné à 50 000 € HT)	50%	25 000,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>53 471,80 €</b>
Fonds de concours CDA (sur la moitié du reste à charge de la commune déduction faite des subventions dans l'enveloppe de 50 000 €)		26 735,90 €
Auto-financement		26 735,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>78 471,80 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Sollicite la communauté d'agglomération Saintes – Grandes Rives – l'Agglo au titre du fonds de concours pour un montant de 26 735,90 €

## **SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025**

Liste des délibérations prises :

- 15/2025 : Acquisition d'un tableau blanc interactif (TBI) pour l'école – approuvée avec 6 voix POUR et 5 ABSTENSTIONS
- 16/2025 : Demande de fond de concours auprès de Saintes Grandes Rives l'Agglo pour l'achat d'un tableau blanc interactif – approuvée à l'unanimité
- 17/2025 : Décision modificative n°1 – approuvée à l'unanimité
- 18/2025 : Délibération portant incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – approuvée à l'unanimité

# MOT DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Le Département, c'est une présence au quotidien pour agir au plus près de vos attentes et faire qu'il fait bon vivre dans notre canton.



En 2025, nous avons poursuivi notre engagement en faveur de la solidarité, du dynamisme local et de l'accompagnement des communes, une ambition forte portée par **la majorité départementale** sous l'impulsion de la **Présidente du Département, Sylvie MARCILLY**.

**Les compétences sociales sont au cœur de l'action départementale : le nombre de bénéficiaires du RSA connaît une baisse historique.**

En 2014, le Département de la Charente-Maritime a lancé une expérimentation pour le plein emploi, sur le secteur de Royan en proposant à chaque bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) un accompagnement plus intensif. Forts de cette réussite, nous avons lancé la généralisation de ce dispositif à l'ensemble du département, avec le travail des agents du département, la mobilisation des entreprises et des partenaires dont les Missions Locales.

**Le nombre d'allocataires du RSA est tombé à 14 750 (contre 15 365 en octobre 2024), soit une baisse historique. Nous tenons à le faire savoir car le social est la première mission du Département.**

## **Renforcer le lien social avec l'heure civique**

Le dispositif « L'Heure civique », lancée par plusieurs Départements dont la Charente-Maritime, a été distingué par un prix national lors du Congrès des Départements de France en novembre dernier. Ce dispositif invite chaque habitant à consacrer une heure par mois à une action de solidarité : aide à un voisin, courses pour une personne âgée, participation à un événement communal ...

Une reconnaissance qui illustre notre volonté de maintenir un lien social fort et agir pour les plus fragiles.

## Soutenir les projets communaux : l'exemple de Salignac sur Charente

A Salignac-sur-Charente, le Département a accompagné la création de trois cellules commerciales (restaurant, salon de coiffure et multiservices) avec une aide de 243 000 € dans le cadre du plan de revitalisation. Une belle inauguration a eu lieu le 29 novembre dernier, en présence des élus et des habitants.

**Ensemble, continuons à faire de notre canton un exemple de proximité et de dynamisme. Nous vous adressons, à vous et à vos proches, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

**Sylvie MERCIER**

Vice-Présidente du Département  
A l'aménagement et l'inclusion  
numériques  
Maire de Thénac



**Alexandre GRENOT**

Vice-président du Département  
A la Jeunesse et à la Citoyenneté  
Maire des Gonds

# FINANCES LOCALES - BUDGET 2025

## Comment fonctionne le budget d'une commune ?

Le budget d'une commune est constitué de 2 sections (fonctionnement et investissement) qui doivent être chacune équilibrées en dépenses et en recettes. Le budget reprend le résultat des années précédentes à savoir les excédents et/ou déficits en fonctionnement et investissement.

Celui-ci doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril (30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal).

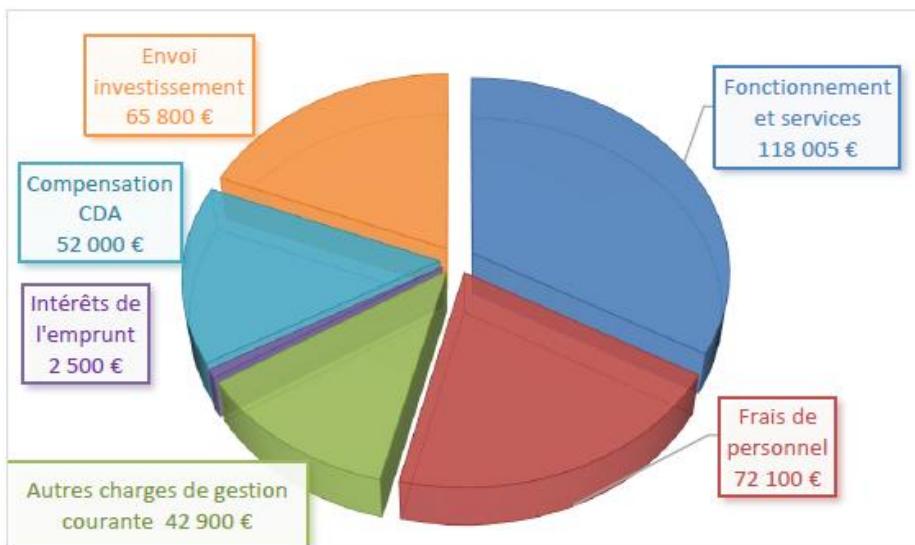
### La section de fonctionnement

#### Les dépenses comprennent :

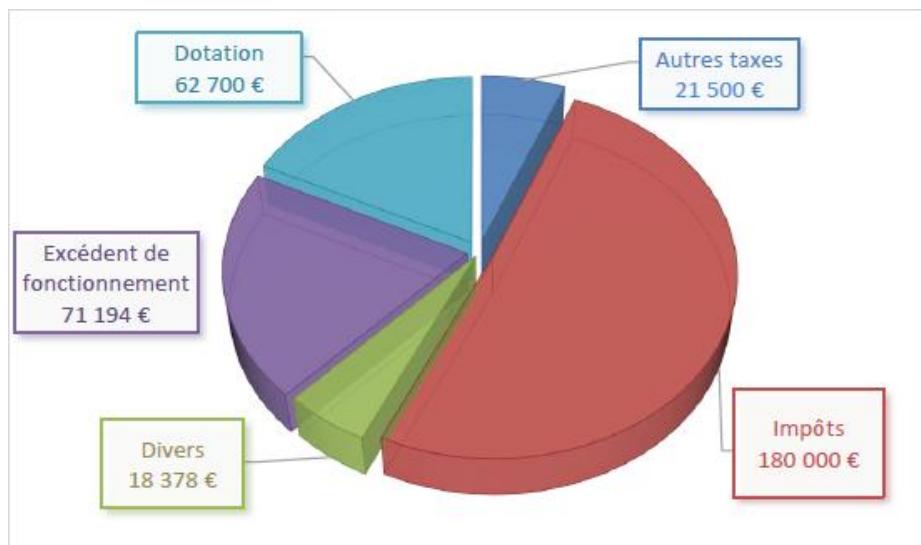
- les charges courantes (eau, électricité, fournitures diverses)
- les locations mobilières
- les réparations sur le matériel roulant
- les réparations et entretien des bâtiments communaux
- les charges de personnel et des élus
- l'attribution de compensation versée à la CDA
- les intérêts des emprunts
- le virement à la section d'investissement (recettes)

#### Les recettes comprennent :

- Les impôts
- les dotations de l'état
- les locations (logement et salle des fêtes)
- les concessions de cimetière
- l'excédent de fonctionnement reporté



**Dépenses de fonctionnement**



**Recettes de fonctionnement**

# FINANCES LOCALES - BUDGET 2025

## La section d'investissement

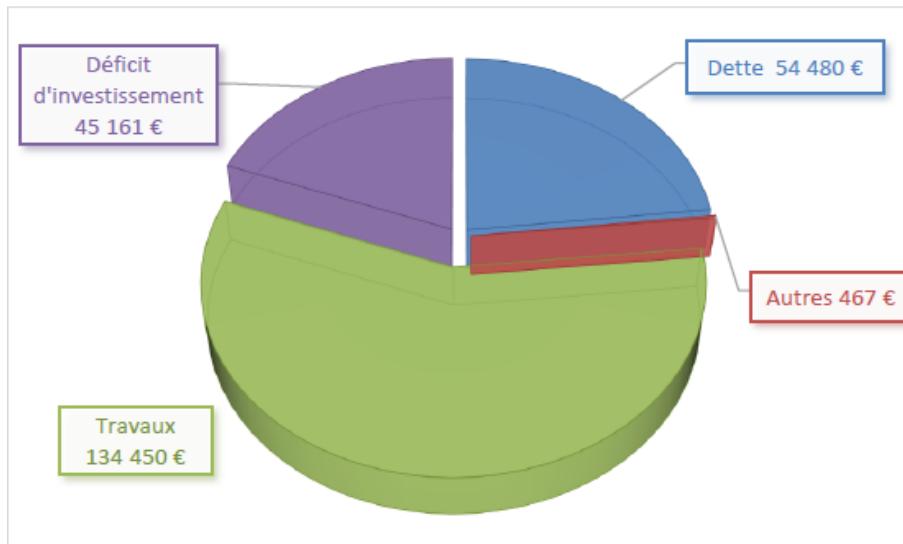
Les dépenses et les recettes de cette section sont calculées au plus juste afin de limiter le virement de la section de fonctionnement à l'investissement. Les travaux et achats importants sont décidés par le conseil municipal lors du vote du budget ou en cours d'année lors d'un conseil municipal (le budget est alors régularisé par une décision modificative votée en conseil).

### Les dépenses comprennent :

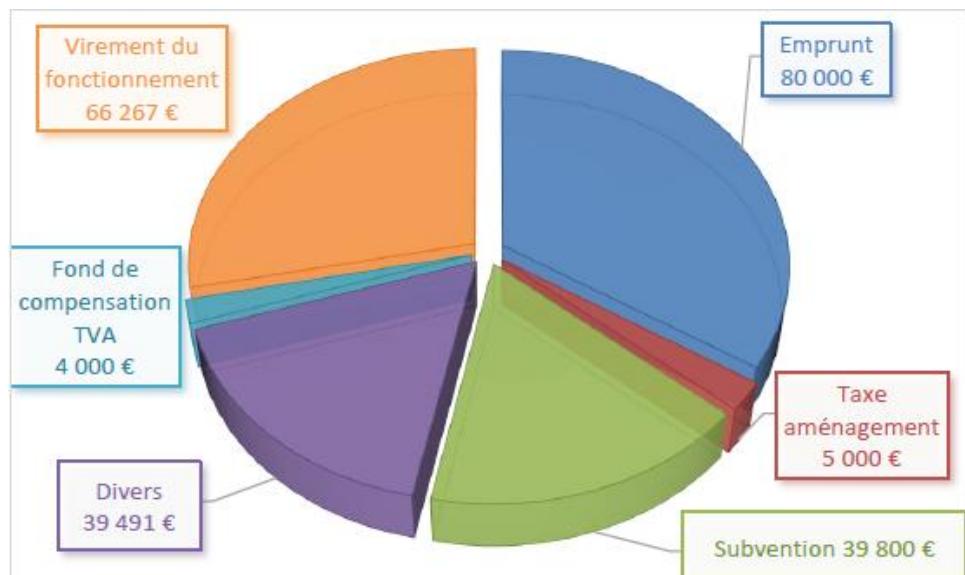
- les remboursements du capital des emprunts
- les travaux en cours
- les achats importants
- le déficit d'investissement reporté

### Les recettes comprennent :

- les taxes d'aménagement
- les subventions accordées par le Département, la Région, l'Etat...)
- le fond de compensation de la TVA (FCTVA)
- le virement reçu de la section de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

# RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025

## TRAVAUX RUE CHEZ BOURAUD

La rue chez Bouraud a fait peau neuve ! Cette rue était très dégradée et assez souvent inondée quand il pleuvait. Après plusieurs années d'étude et de reflexion, le Syndicat de la Voirie, en concertation avec le service Eaux Pluviales de la CDA de Saintes, a effectué les travaux suivants :

- Créations de 3 puisards sous la chaussée (2 puisards de 5m<sup>3</sup> et 1 puisard de 10 m<sup>3</sup>)
- Réalisations de bordures
- Curage des fossés
- Hydrocurage de la buse traversante
- Nivellement et mise à la cote des ouvrages
- Enrobé à chaud



## RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025



Ces travaux ont coûté 78 471,80 euros hors taxe (soit 94 166,16 euros TTC) et ont été financés de la manière suivante :

- Amendes de police du Conseil Départemental = 25 000 €
- Fond de concours de la CDA de Saintes = 26 735,90 €
- Commune = 42 430,26 €

Les travaux relatifs au pluvial ont été pris en charge par la CDA de Saintes (environ 15 000 euros HT). Les frais d'étude s'élèvent à 8 184 euros.

### RÉFLECTION DE L'ALLÉE DE LA CHASSAGNE, DE LA RUE DES CHAMPS DE BAS ET RÉPARATION DE LA RUE DE LA BORDENNERIE



Allée de la Chassagne  
8 791 €



Rue des Champs de Bas  
14 770 €



Rue de la Bordennerie  
7 152 €

# RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2025

## ENGazonnement des allées du cimetière

Suite à l'interdiction de l'utilisation de produits désherbants, la commune a fait le choix d'engazonner les allées du cimetière par hydromulching. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Agrisem.

L'hydromulching est une technique d'hydro ensemencement. Il s'agit de projeter sur les surfaces une émulsion composée d'eau, de semences, d'engrais, d'un complexe fibreux type mulch dans le but d'obtenir une belle couverture végétale bien plus homogène qu'avec la technique traditionnelle.



Projection de la préparation



Après 15 jours



Après 1 mois

## Réfection de la toiture de l'église

La toiture de l'église est très abîmée, de nombreuses tuiles sont cassées ou ont été déplacées suite aux aléas climatiques que connaît le département (coups de vent et tempêtes ces dernières années).

Cela occasionne des infiltrations d'eau dans l'église, fragilisant le bâtiment et dégradant le mobilier.

Le conseil municipal, lors du vote du budget en avril 2025, a décidé d'engager des travaux et de demander une participation financière au Conseil Départemental au titre du Plan Patrimoine. Le coût de cette réfection est d'environ 28 000 € TTC.



# OUVERTURE D'UNE RESSOURCERIE A SAINTES

## Ouverture de la ressourcerie MétamorphOse à Saintes !

La ressourcerie MétamorphOse a ouvert ses portes avec succès le 11 octobre, au 97, rue de Taillebourg, sur le site du Silo, en face de la déchetterie Nord de Saintes. Elle est accessible au public tous les mercredi, vendredi et samedi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Deux salariées de l'association, Clarisse et Carine, vous y accueilleront alternativement, avec les bénévoles disponibles, dans la bienveillance et la bonne humeur !



## Mais qu'est-ce qu'une ressourcerie ?



Une ressourcerie est une structure de l'Économie Sociale et Solidaire qui permet le réemploi d'objets utilisés et usagés. Elle les nettoie, les trie et leur offre une seconde vie en les vendant à prix doux ou en les proposant en zone de gratuité.

Concrètement, lors des jours d'ouverture, vous pouvez venir déposer les objets dont vous ne voulez plus et/ou faire un tour en boutique pour dénicher ce dont vous avez envie ou besoin chez vous, voire la perle rare que vous cherchez depuis si longtemps.

La ressourcerie MétamorphOse est une ressourcerie spécialisée dans tout ce qui concerne la maison (petits meubles, vaisselle, mercerie, décoration, électroménager, etc.), le jardin (salons de jardin, pot de fleurs, outils, jeux, etc.), le bricolage (outils), la culture (livres, jeux, vinyles ; CD, DVD, etc...) et qui peut se porter à deux bras. L'espace de vente fait environ 150 m<sup>2</sup>, avec l'espace extérieur pour le jardin et un conteneur pour les petits meubles, le bricolage et l'électroménager.

## Quels sont les objectifs de la ressourcerie MétamorphOse ?

La création de la ressourcerie MétamorphOse par l'association éponyme correspond à une volonté de réduire le volume de déchets produits sur le territoire de Saintes grands rives, l'Agglo. Cette structure, ainsi que les ateliers pédagogiques de réemploi ou les balades biodiversité régulièrement proposés par l'association, ont également une vocation de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la nécessité de consommer différemment, à acheter de la seconde main plutôt que de surconsommer. "L'affluence à la ressourcerie lors de ce premier mois d'ouverture est le signe d'une véritable demande de la population pour ce genre de structure et de mode de consommation, ainsi que d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux qui en découlent ", affirme Nathalie, l'une des bénévoles de l'association.

Alors, n'hésitez pas à venir rendre visite à toute l'équipe du jour, qui se fera un plaisir de vous accueillir et vous renseigner, avec le sourire !



## RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

# SOYONS RESPONSABLES TRIONS NOS DÉCHETS

## EMBALLAGES

Tous les emballages se trient.

Sans restes alimentaires, ne pas rincer, ne pas imbriquer, ne pas écraser



Briques alimentaires



Emballages en plastiques rigides



Emballages en plastiques souples



Emballages en métal

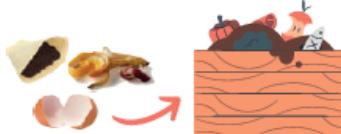
## VERRES

Pots en verre,  
bouteilles, bocaux



## BIODÉCHETS

Epluchures, restes de repas,  
marc de café, essuie-tout,  
croûtes de fromage...  
A composter



## CARTONS BRUNS

A déposer  
en déchetterie



## ORDURES MÉNAGÈRES

Seulement ce qui ne peut pas être  
trié. Produits d'hygiène jetables  
(cotons, masques, couches  
jetables...), petits objets cassés, sacs  
d'aspirateur...



## PAPIERS ET PETITS CARTONS/ CARTONNETTES

Tous les papiers et petits cartons se trient et  
se recyclent.

Petits emballages en carton, prospectus,  
courriers, journaux et magazines...



## TEXTILES

Vêtements et linge de maison propres et  
secs, même usés, dans un sac Fermé.  
Les chaussures s'attachent par paire.



Ou en déchetterie



Pour tout renseignement :

05 46 93 41 50 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

dechets@agglo-saintes.fr

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)

SAINTES  
GRANDES RIVES  
L'Agglo

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## MAIRIE

2 rue de la Mairie 17600 LUCHAT

05.46.94.82.13

[mairie@luchat.fr](mailto:mairie@luchat.fr) [www.luchat.fr](http://www.luchat.fr)

Lundi et jeudi : 9h00 – 12h30

Mardi et mercredi : 14h00 – 17h30

Vendredi : 13h30 – 17h30

## ECOLES du RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

**Ecole maternelle de Luchat** : 05.46.94.84.74/09.65.32.58.81

**Ecole Élémentaire de Pisany** : 05.46.94.88.09

## GARDERIE

**Luchat** : 07.88.19.93.87

Accueil périscolaire de 7h30 à 8h55 et de 16h25 à 19h00

## HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE CORME-ROYAL

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre (horaires printemps-été) :**

Lundi : 13h45 à 15h45

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h/11h45 - 13h/15h45.

Fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars (horaires automne-hiver) :**

Lundi : 14h à 16h45

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h30/11h45 - 14h/16h45

Fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

## SAINTES – GRANDES RIVES – L'AGGLO

12 Boulevard Guillet Maillet

17100 SAINTES

05.46.93.41.50 – [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil du public lundi au vendredi :

8h30 à 12h30, 13h30 à 17h30.

Accueil téléphonique lundi au vendredi :

8h30 à 12h30, 13h30 à 17h30.

## LA PAROISSE

**Curé** : Père Sylvain LEFORT

06.77.53.08.52 ; [sylvainlefort@hotmail.fr](mailto:sylvainlefort@hotmail.fr)

Presbytère de Saujon : 5 rue de Saintonge

Mardi, mercredi, samedi 9h30 à 11h30

[eglisesaujon@gmail.com](mailto:eglisesaujon@gmail.com)

**Baptême** : 06.65.56.22.10

**Obsèques** : 07.82.21.53.08

**Mariage** : [eglisesaujon@gmail.com](mailto:eglisesaujon@gmail.com)

## BUREAUX DE POSTE

**Pisany** : 05.46.94.80.00

9h00 à 12h00 : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.

*Dans l'ancienne pharmacie jusqu'à fin 2025*

**Corme-Royal** : point-relais au bureau de tabac.

## URGENCES

**POMPIERS**

Tel : 18

**S.A.M.U**

Tel : 15

**Centre antipoison**

05.56.96.40.80

**Gendarmerie** :

**Corme-Royal** : 05.46.94.72.17

**Saint-Porchaire** : 05.46.95.60.03

## PISANY

## MEDICAL

### MAISON DE SANTÉ – 7 Esplanade du Coudrat

**Cabinet médical** : 05.46.94.88.57

**Infirmières** : 05.46.97.83.76/06.13.85.89.25

**Sage-femme** : 05.46.94.88.57

**Kinésithérapeutes** : 05.46.94.88.88

**Ostéopathe** : 07.65.84.92.39

**Pédiatres** : 05.46.94.88.57

**Psychologue** : 07.88.74.67.97

**Diététicienne** : 07.67.67.57.42

**Pharmacie** – 3, esplanade du Coudrat – 05.46.94.86.62

## VARZAY

**Cabinet Chiropratique** – 09.83.20.30.33

## LA CLISSE

**Cabinet infirmier** – 05.46.74.25.31

## PESSINES

**Cabinet Infirmier** – 07.89.29.65.92

## CORME-ROYAL

**Cabinet médical** – 19 Résidence

Ormeaux – 05.46.94.72.18

**Cabinet d'infirmiers** –

05.46.94.72.62/06.68.72.61.54

**Kinésithérapeute** – 19 Résidence

Ormeaux – 05.46.94.42.25

**Dentiste** – 21 Résidence Ormeaux

05.46.74.55.72

**Sage-femme** : 06.69.18.02.36

**Podologue** : 06.13.03.11.07

**Pharmacie** – 17 Résidence Ormeaux

05.46.94.72.12

## ETAT CIVIL (arrêté au 12 décembre 2025)

### Naissances

- Rafaël GOEURY né le 02 avril 2025
- Jules LOCATELLI JEANNET né le 31 juillet 2025
- Mathis KERVILLE né le 03 octobre 2025



### Mariages

- Nadine MIGEON et Dominique VINET le 25 janvier 2025
- Blandine VINET et Thomas BAHUAUD le 17 septembre 2025

### Décès

- Renée BESSON décédée le 25 septembre 2024
- Jean-Pierre ROUX décédé le 18 décembre 2024
- Anne-Marie CHAUVET (doyenne) décédée le 10 mai 2025
- Hélène BOUQUET décédée le 07 août 2025
- Georges MORANGE décédé le 29 octobre 2025



## PETITE ENFANCE SUR LUCHAT

### LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR NOTRE COMMUNE :



- Axelle ALBRENGUES – 8 rue Chez Bouquet – 06.13.98.42.12
- Annick BLANCHARD – 67 rue du Pointeau – 6.48.72.67.21
- Marlène ROUZEAU – 10 Allée de Saintonge – 06.33.92.62.75

### RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) – ATELIER D'EVEIL SUR LUCHAT :

Le Relais Petite Enfance est un service de la CDA de Saintes, destiné :

- Aux familles à la recherche d'un Mode d'Accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans et aux parents employeurs,
- Aux assistants maternels agréés du territoire, aux gardes à domicile y exerçant et aux futurs professionnels,
- Ainsi qu'aux enfants accueillis chez un professionnel de l'accueil individuel.

*Le RPE n'est pas une structure d'accueil mais un service gratuit d'information et d'animation pour toute personne résidant sur le territoire de la CDA de Saintes.*

Depuis septembre 2020, le RPE Ouest assure une itinérance 1 mardi sur 2 sur notre commune où il organise des ateliers d'éveil dans la salle des fêtes :

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme BOUCHET Anne-Laure au 06 38 87 34 00 ou par mail : [al.bouchet@agglo-saintes.fr](mailto:al.bouchet@agglo-saintes.fr)



## MOT DE L'ECOLE MATERNELLE

9 PS, 12 MS, 12 GS ET 8 CP ont fait leur rentrée à l'école de Luchat cette année.

Une nouvelle ATSEM, Mme Fany CHARLOPEAU a fait aussi sa rentrée à mi-temps car l'école accueille désormais des CP. Un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), M Emmanuel LARENAUDIE complète cette belle équipe.

La grande nouveauté de cette année c'est l'arrivée des CP sur notre site. L'école maternelle est donc devenue une école primaire. Il a fallu pour cela investir dans des méthodes d'apprentissage dédiées à cette classe. La municipalité de Luchat a ainsi offert à l'école la méthode complète de lecture : Fil et Lulu Acces Editions ainsi que la méthode de mathématiques : Maths au CP, Acces éditions. La classe de Mme CAILLAUD a donc été complètement réaménagée et un tableau informatique viendra bientôt compléter cet aménagement grâce à l'investissement de la mairie (coût de 3 805 €).

**Voici la classe de GS/CP de Mme CAILLAUD Florence accompagnée de Carole PRESLE les matins uniquement.**



**Et celle des PS/MS de Mme STAUFFER Amandine accompagnée de Fany le matin et de Carole les après-midis.**



## MOT DE L'ECOLE MATERNELLE

Le projet Classe du dehors continue, l'école effectuera 10 sorties dans l'année. Ce moment de classe est très agréable et permet à tous les enfants de bien participer aux ateliers proposés. Nous réinvestissons souvent des connaissances étudiées en classe.



**La butte de terre :** pour travailler sur les fonctions motrices et apprendre à nommer les différentes parties du corps.



**Miam !** Des pommes à manger pour bien se ressourcer...



**Les rondins de bois :** pour réinvestir le travail en graphisme mais aussi pour effectuer des jolis parcours.



# LES CHERCHEURS DE TRÉSORS



L'APE les chercheurs de trésors a fait sa rentrée et nous sommes ravis de compter de nouveaux bénévoles, une belle équipe débordante d'idées.

L'année scolaire s'était terminée avec la kermesse, un joli moment de partage et d'échange. Les enfants ont fait un spectacle très réussi.



Le marché de Noël

Nous avons participé à Octobre rose avec La Clisse qui organisait une marche, nous avons vendu des objets fabriqués par les enfants qui sont allés au périscolaire du R.P.I. Merci à Véronique et son équipe pour leur investissement.



Les projets à venir :

- une vente de chocolats et sapins de Noël
- le marché de Noël le dimanche 7 décembre
- une soirée Saint-Patrick et rugby le samedi 14 Mars 2026
- un projet pour fin avril à finir de mettre en place qui aura lieu sur la commune de La Clisse
- une vente d'objet personnalisé par les enfants courant mai
- la kermesse le vendredi 26 juin à Luchat

La soirée Saint-Patrick et jeux

Nous remercions les parents, les familles, les enseignantes et les municipalités qui nous suivent dans nos projets qui servent à aider les écoles.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent sans rien ne serait possible.

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année !

Les Chercheurs de Trésors



La fête des écoles



# L'AMICALE LUCHATAISE



L'Amicale Luchataise a vécu une belle année 2025, marquée par de nouvelles animations organisées dans la joie, la convivialité et la bonne humeur. Grâce à votre présence et votre dynamisme, chaque rencontre a été un moment de partage et de plaisir qui renforce l'esprit amical qui nous unit. Alors qu'une nouvelle année s'ouvre devant nous, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux.

**Que 2026 vous apporte santé, bonheur, réussite et de nombreux instants festifs à nos côtés !**

Emmanuelle RIGAUDEAU, Présidente et toute son équipe.

Les Nouveaux Parcours pour la **RANDONNEE** du 8 Mai ont connu un réel succès sous le soleil avec une centaine de participants



Nous avons souhaité une belle fête des mamans lors de notre traditionnelle **FETE DES VOISINS** qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.



Les **OLYMPIADES** se sont bien déroulées malgré la pluie. Les équipes ont su s'adapter pour réaliser leurs jeux et nous avons finalement poursuivi les activités à l'intérieur. BRAVO à tous pour leur motivation et leur bonne humeur.



## NOUVEAUTE

La **SOIREE DANSANTE CHAMPETRE** en plein air, l'ambiance était au rendez-vous et nous avons profité d'une soirée inoubliable.



Une **SOIREE JEUX DE SOCIETE** où petits et grands ont partagé un moment convivial autour de jeux variés, de rires et d'échanges



## PROGRAMME ANNÉE 2026

**VENDREDI 30 JANVIER 18h30** : assemblée générale

**VENDREDI 27 FÉVRIER 20H** : soirée jeux

**DIMANCHE 26 AVRIL** : randonnée marche

**DIMANCHE 14 JUIN** : fête des voisins

**DIMANCHE 5 JUILLET** : jeux intervillage

**SAMEDI 1<sup>er</sup> AOUT** : soirée dansante champêtre

**VENDREDI 25 SEPTEMBRE** : soirée jeux

**DIMANCHE 13 DÉCEMBRE** : goûter de Noël

# L'AMICALE LUCHATAISE

## Hommage à Georges MORANGE, fondateur de l'Amicale Luchataise, homme au grand cœur

Disponible et généreux que tu étais. Tu as donné sans compter de ton temps, apporté tes compétences et installé un climat de bonne humeur dans la commune de Luchat.



En créant en 1977 l'Amicale Luchataise où tous les gens de Luchat participaient. Cette belle aventure associative a permis de devenir une structure de bien-être, instants d'amitié, de convivialité, de joie pour beaucoup de familles sur Luchat.

Entre autres : la création du local du terrain de boules où nous avons fait des concours de pétanque, des voyages en car avec deux cars de 55 personnes où nous sommes allés au Puy du Fou, au Marais Poitevin, à la Porcelaine de Limoges, au Plateau des Mille Vaches, à Sarlat, etc....



Mais également des jeux inter villages avec les communes de Luchat, Varzay, Rétaud. Les sorties vélo à La Palmyre au Zoo, Mortagne le Port, Brouage, le Château de la Roche Courbon, St Fort sur Gironde etc...

Les repas du 14 juillet avec un petit feu d'artifice ou le feu de la St Jean avec son mât de cocagne. Nos bals sous le préau de l'école. Nos pique-niques à la fin de chaque manifestation avec les très jeunes et les moins jeunes.

Tu resteras pour toujours avec nous car tu fais partie de l'histoire de notre association. Pour tout ce que tu as donné avec conviction, tous les membres de l'Amicale Luchataise t'adressent leur reconnaissance, leur gratitude et leur profonde amitié.

Nous continuerons à pérenniser cette belle association en organisant de nouvelles manifestations dans les années à venir.

## ASSOCIATION SOL Y MAR

Une rentrée colorée pour cette saison 2025/2026.

Un engouement ressenti avec pas moins d'une bonne quinzaine d'inscription au cours de Zumba.

Le flamenco n'est pas en reste ainsi que la danse orientale qui progresse dans sa 3ème année.

Néanmoins, les inscriptions restent ouvertes pour celles ou ceux qui rejoindraient les sessions :

-Tous les lundis de      18h30 à 19h30 : danses orientales débutantes  
                                  19h30 à 20h30 : danses flamenco avancé

- Tous les mercredis      18h30 à 19h30 : zumba pour tous  
                                  19h30 à 20h30 : danses orientales avancés

Nous avons mis en attente la session flamenco débutant en attendant des inscriptions.

Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter :

Isabel : 07 60 30 63 01    Florence : 06 41 94 72 12



# LES AMIS DU TEMPS LIBRE

Chères Luchataises, chers Luchatais, chères adhérentes, chers adhérents

Encore une année vient de s'écouler. Notre club garde toujours son énergie et l'amitié entre tous. L'année passée nous avions proposé aux Chercheurs de Trésors de faire le marché de Noël. Ils ont accepté et cette année cela continue, donc nous sommes contents.



Comme toujours, le jeudi matin, il y a gym avec Siel Bleu de 9h30 à 10h30. Nous avons un super moniteur, très apprécié de tous. Si il y a des hommes qui désirent venir, ils sont les bienvenus. Après l'après-midi, belote, jeux de société et pétanque lorsqu'il ne pleut pas. Vers 16h30 goûter offert par le club ou l'anniversaire de nos adhérentes et adhérents. Ce geste confirme bien la bonne entente du club. Tous les samedis, nous marchons.

Cette année nous sommes allés à l'Ange Bleu, un voyage à l'Isle et ses Trésors en Dordogne ; pas de chance, il a fait très chaud. Également deux concours de belote et un concours de pétanque.



Le dimanche 12 octobre, nous avons organisé les Repas des Vendanges avec 68 participants.

Pour la fin de l'année, un goûter de Noël pour tous nos adhérentes et nos adhérents.

Maintenant, nous allons prévoir 2026.

Nous sommes 96 adhérents, si vous désirez participer, nous vous attendons, le club est ouvert à toutes et tous jeunes et moins jeunes.

Merci à tous, à Monsieur le Maire et son conseil, la secrétaire et l'agent technique.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Monique et son équipe

## REPAS DES AÎNÉS 2025

*Le conseil municipal a le plaisir d'inviter les Luchataises et Luchatais âgés de 70 ans et plus à son traditionnel Repas des Aînés.*

*Celui-ci se déroulera le **dimanche 1er février 2026** à la salle des fêtes de Luchat.*

*Cette journée permettra à chacun de partager un moment de convivialité autour d'un bon repas.*



*Pour celles et ceux concernés, les invitations seront déposées dans votre boîte aux lettres.*

*Nous espérons compter sur votre présence.*



# INFORMATIONS DIVERSES

**Bientôt 16 ans ?**  
**Il est temps de se faire recenser !**

**Où ?** Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

**Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile**

**Comment ?** À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

**Pourquoi ?**

- À l'issue de ta JDC, un certificat de participation sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)
- Il est également exigé pour passer le permis de conduire
- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

**MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**  
Secrétariat général pour l'administration

**JDC**

**RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL**

Comme les années passées, la CDA de Saintes collectera vos sapins de Noël dans **le mois de janvier 2026**. Vous pouvez les déposer au cimetière à côté des colonnes à verre et papiers **au plus tard le dimanche 18 janvier 2025**.



## Propriétaires de chiens : vos obligations

En tant que propriétaire d'un animal, vous êtes responsable des dommages qu'il peut causer, qu'il soit sous votre garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. Il est interdit de laisser divaguer votre animal. Est considéré comme divaguant :

- s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- s'il est hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

**Tout chien abandonné ou livré à son seul instinct est considéré en état de divagation, son propriétaire est passible d'une amende de 150 €.**

Le Tribunal peut décider en plus de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

***Afin de ne pas voir votre animal saisi par la fourrière ou avant qu'un accident ne se produise, veillez à ce que votre terrain soit bien clôturé (grillage non endommagé) et que votre portail soit fermé correctement.***



## ANTS.GOUV.FR

Site officiel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés qui vous permet :



**ANTS**

- l'immatriculation d'un véhicule : vendre ou donner un véhicule, refaire une carte grise, céder ou immatriculer un véhicule d'occasion, ...
- permis de conduire : s'inscrire à l'examen du permis de conduire, demander la fabrication du permis de conduire, demander un permis international, ...
- CNI et Passeport : faire une première demande de Carte Nationale d'Identité ou Passeport, effectuer un renouvellement, modifier l'état civil figurant dessus, modifier l'adresse.

## PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES

La commune met à votre disposition des pièges à frelons asiatiques que vous pouvez venir retirer à la mairie sur justificatif de présence d'un nid de frelons asiatiques.



# INFORMATIONS DIVERSES

Les élections municipales se dérouleront les **dimanches 15 et 22 mars 2026**.

La date limite d'inscription sur les listes électorales de la commune est fixée au **mercredi 4 février 2026 en ligne** et au **vendredi 6 février 2026 en Mairie**.

Pour s'inscrire, 2 possibilités :

- remplir le cerfa 12669\*02 et le déposer en mairie accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom ;
- vous inscrire en ligne sur le site « service public ».



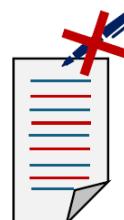
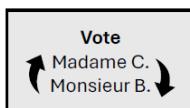
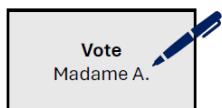
## Attention : le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

A CE JOUR

EN MARS 2026

**Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage** : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



**Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage** : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

## LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Tarif pour le week-end

Habitants de Luchat = 150 euros

Hors commune = 280 euros

Seront demandés lors de la réservation :

- Le chèque de location
- Un chèque de 1 000 euros (caution)
- Un chèque de 80 euros (caution ménage)

**⚠️ Fournir une attestation d'assurance responsabilité locative.**



Associations extérieures à la commune :

- La demi-journée = 20 euros
- La journée = 35 euros
- Chèque de caution de 500 euros

*(Location de la salle, sans la cuisine)*

La cuisine est équipée de 2 armoires frigorifiques, 1 congélateur, 1 piano de cuisine, 1 lave-vaisselle, vaisselle complète pour 100 personnes.

*Etat des lieux entrant effectué le vendredi après-midi, état des lieux sortant le lundi matin. Si aucun dégât n'est constaté, vos 2 chèques de caution vous seront restitués.*

# A VOS AGENDAS

## JANVIER -FÉVRIER

- Vendredi 9 janvier :** Assemblée générale des Amis du Temps Libre  
**Dimanche 11 janvier :** Concours de belote (Les Amis du Temps Libre)  
**Vendredi 30 janvier :** Assemblée générale de l'Amicale Luchataise  
**Dimanche 1er février :** Repas des Aînés organisé par la Mairie  
**Vendredi 27 février :** Soirée jeux organisée par l'Amicale Luchataise



## MARS - AVRIL

- Samedi 14 Mars :** Soirée Saint-Patrick par Les Chercheurs de Trésors  
**Samedi 25 avril :** Voyage à Blaye au Château de Vauban (Les Amis du Temps Libre)  
**Dimanche 26 avril :** Randonnée par l'Amicale Luchataise

## MAI - JUIN

- Vendredi 1<sup>er</sup> mai :** Concours de pétanque par les Amis du Temps Libre  
**Dimanche 14 juin :** Fêtes des Voisins par l'Amicale Luchataise  
**Vendredi 26 juin :** Kermesse de l'école à Luchat (Chercheurs de Trésors)



## JUILLET AOUT

- Dimanche 05 juillet :** Jeux inter villages par l'Amicale Luchataise  
**Samedi 1<sup>er</sup> août :** Soirée dansante par l'Amicale Luchataise  
**Samedi 22 août :** sortie au spectacle à Puy du Lac par les Amis du Temps Libre

## SEPTEMBRE – OCTOBRE

- Dimanche 6 septembre :** Concours de boules par les Amis du Temps Libre  
**Vendredi 25 septembre :** Soirée jeux par l'Amicale Luchataise  
**Dimanche 11 octobre :** Repas des Vendanges par les Amis du Temps Libre



## NOVEMBRE – DÉCEMBRE

- Dimanche 15 novembre :** Concours de belote par les Amis du Temps Libre  
**Dimanche 06 décembre :** Marché de Noël par les Chercheurs de Trésors  
**Dimanche 13 décembre :** Gouter de Noël par l'Amicale Luchataise

# *Le conseil municipal vous adresse tous ses vœux pour l'année 2026*

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Luchat – 2 rue de la Mairie – 17600 LUCHAT  
05.46.94.82.13 – [mairie@luchat.fr](mailto:mairie@luchat.fr) – [www.luchat.fr](http://www.luchat.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi et jeudi de 9h00 à 12h30  
Mardi et mercredi de 14h00 à 17h30  
Vendredi de 13h30 à 17h30

CONCEPTION-REDACTION : E. RIGAudeau, C. JAULIN, S. CHAUVENT ;  
PHOTOS COUVERTURE : MAXIME LAMBERT  
IMPRESSION : CROQ'PAPIER – 17100 FONTCOUVERTE

Imprimé par  
**CROQ'  
PAPIER** FONTCOUVERTE 05 46 93 57 33